



différence salaire base et coefficient

Par **krk**, le **29/03/2024** à **16:23**

Bonjour

Actuellement employé dans une entreprise du négoce céréale, convention collective nationale idcc 1077

Mon salaire est actuellement plus élevé que celui de mon coefficient (260) agent de maîtrise niveau 1

Mon contrat de travail comporte une erreur

Étant au forfait jour je devrais être AM niveau 2 selon la convention collective

Est-ce intéressant pour moi de demander le statut AM2 tant pour le salaire que pour ma retraite?

Merci

Florent

Par **Marck.ESP**, le **01/04/2024** à **21:55**

Bonsoir et bienvenue sur LegaVox

Ce post pour vous remercier d'être venu vers nous, même si je ne peux vous être d'une grande utilité.

Avez vous consulté la Convention collective nationale IDCC 1077

<https://code.travail.gouv.fr/convention-collective/1077-produits-du-sol-engrais-et-produits-connexes-negoce-et-industrie>

N'hésitez pas à en explorer les détails et contactez une organisation syndicale représentative.